REJOIGNEZ
LE TERRITOIRE DES POSSIBLES
Les équipes de Loire&Orléans Eco
à votre service : 02 38 21 35 35 - info@loiretorleans.fr

En poursuivant votre navigation sur le site, vous acceptez l'utilisation des cookies pour vous proposer notamment des publicités ciblées en fonction de vos centres d'intérêt.
Gérer les cookies sur ce site
OK

Entreprise / Par AFP , publié le 06/10/2015 à 15:55 , mis à jour à 15:55

7 partages
Partager Tweeter LinkedIn

Strasbourg, 6 oct 2015 - Verre de Murano, couteaux Laguiole ou cristal de Bohême: le Parlement européen a appelé mardi la Commission à légiférer rapidement pour étendre aux produits non agricoles le système des indications géographiques protégées, et unifier ainsi des dispositifs très disparates.

Les indications géographiques identifient les produits provenant d'un pays, d'une région ou d'une localité lorsqu'une qualité particulière, la réputation ou une autre caractéristique du produit est liée à son origine géographique.

A l'échelle de l'Union européenne, elles existent pour les denrées agricoles, comme le fromage parmesan, mais pas pour les produits non agricoles.

Légiférer sur cette question permettrait de "*développer la compétitivité de plusieurs milliers d'entreprises, très majoritairement des PME*" implantées en milieu rural, aujourd'hui contraintes de "*lutter contre la concurrence déloyale*" de groupes industriels qui usurpent leur nom, a souligné la rapporteur du texte, la socialiste française Virginie Rozière.

"*Nous avons des cas récurrents d'importation de produits de piètre qualité, par exemple de Chine. Ils se présentent comme des produits locaux, c'est déloyal mais légal!*", a-t-elle ajouté. Souvent, les consommateurs ayant acheté de telles imitations sont déçus, ce qui porte atteinte à la réputation des originaux, a encore expliqué Mme Rozière.

Les indications géographiques "*constituent un gage de qualité du produit pour les consommateurs en plus d'être une reconnaissance du savoir-faire et une protection pour les producteurs*", fait valoir le rapport de l'élue française, adopté à une écrasante majorité.

Actuellement les producteurs souhaitant protéger une indication géographique non agricole au sein de l'UE doivent en faire la demande "*dans chaque Etat, lorsque c'est possible, c'est-à-dire dans à peine la moitié d'entre eux, ou bien y renoncer purement et simplement*". Mettre fin à cette incohérence répondrait à une "*demande pressante des PME et des consommateurs européens*", selon Mme Rozière.

Pour la commissaire chargée des Consommateurs, Vera Jourova, instaurer un tel système constituerait "*un grand pas en avant*" pour un secteur qui pèse "*quatre millions d'emplois, de manière directe ou indirecte*".

Toutefois, a-t-elle tempéré, il conviendrait d'"*analyser en profondeur*" les "*coûts et avantages*" d'une telle réforme, notamment parce que celle-ci impliquerait la mise en place d'un grand nombre de textes réglementaires.

Partager Tweeter LinkedIn

ASSURANCE VIE À 3,85%
Découvrez les contrats les plus performants

Les + partagés
1. Le projet de loi santé prévoit de nouvelles autorisations d'absence en cas de PMA — 1.3K partages
2. Quand les salariés de Google balancent — 740 partages
3. Sept gestes qui peuvent être fatals au bureau (et comment les éviter) — 678 partages
4. Une page Facebook pour un petit commerçant: utile ou futile? — 501 partages

VENTES PRIVÉES DE VINS ET CHAMPAGNES
Avec WineandCo

A lire aussi

Le temps de trajet bientôt pris en compte dans le temps de travail?

Amendement sur les chansons